

COUPURE DE SERVICE DOMMAGE RÉSEAU

www.nathd.fr

0 806 806 006

Service gratuit
+ prix appel

<https://nathd.fr/declarer-un-dommage-reseau/>

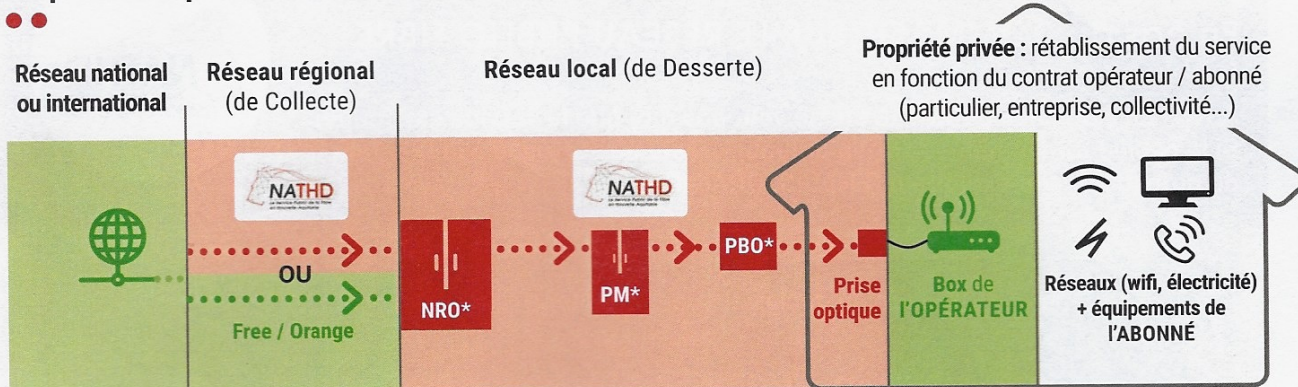
● Tout savoir pour le rétablissement du service en cas de coupure ou de dommage réseau

Une coupure de service sur le réseau de fibre optique peut avoir plusieurs origines : une panne de réseau ou un dommage sur un équipement d'un opérateur ou de NATHD ou encore chez l'abonné.

Le délai de rétablissement du service varie selon les situations et les contrats qui lient les utilisateurs du réseau. Cette fiche vous présente les actions à mettre en œuvre et les contacts pour le rétablissement du service dans les meilleurs délais ainsi que des photos permettant d'identifier les équipements du réseau public fibre exploité par NATHD.

A NOTER
sans appel de
l'abonné à son
opérateur, pas de
rétablissement du
service.

Réseau fibre : architecture, équipements, utilisateurs et pannes possibles



Réseaux et équipements
des OPÉRATEURS



Réseau public et équipements exploités par NATHD (photos pages suivantes)



NRO : Noeud de raccordement optique - 3000 lignes en moyenne

PM : Points de mutualisation (armoire de rue) - 400 lignes en moyenne

PBO : Point de branchement optique (souterrain ou sur un poteau) - 6/12 lignes

Pannes possibles côté OPÉRATEURS

- Coupure du réseau national ou international
- Panne/dommage sur le réseau régional (ex. câbles coupés, **seuls Free et Orange sont concernés**).
- Coupure des services de connexion de la Box
- Panne de la Box (ex. après orage)

Pannes possibles côté NATHD

- Panne/dommage sur le réseau régional (ex. câbles coupés).
- Panne/dommage sur le réseau local (ex. câbles coupés, problèmes au NRO, au PM, au PBO)

Pannes possibles côté ABONNÉ

- Panne électrique, panne de wifi
- Box mal branchée
- Prise optique arrachée
- Panne d'un équipement (ex. ordinateur...)

Un réseau public financé par vos collectivités



LES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS DE COOPÉRATION
INTERCOMMUNALE

avec le soutien de



Comment déclarer une coupure de service ou un dommage réseau pour le rétablissement du service

• •

En cas de COUPURE DE SERVICE CÔTÉ ABONNÉ

A NOTER : sans appel de l'abonné à son opérateur, pas de rétablissement du service.

1 seul abonné coupé

► **S'assurer que l'abonné a contacté son opérateur pour déclencher le délai de rétablissement du service indiqué dans son contrat d'abonnement** (ex. 10 j ouvrés pour un particulier, 4h pour les services premium entreprises).

N° de téléphone des services clients des principaux opérateurs :
Bouygues télécom : 1064 - Free : 3244 - Orange : 3900 - SFR : 1023

Le délai de rétablissement garanti par l'opérateur dans le contrat est dépassé



ou compléter le formulaire accessible depuis www.nathd.fr/contact avec le n° de ticket incident délivré par l'opérateur.

En cas de DOMMAGE SUR LE RÉSEAU PUBLIC FIBRE (câble ou équipements)

A NOTER : Un câble FIBRE au sol ne veut pas dire que le service est coupé. Si le câble FIBRE est posé sur un poteau, il reste au sol jusqu'à la réparation du poteau par son exploitant (ENEDIS, ORANGE...)



Compléter le formulaire de déclaration de dommage réseau accessible en ligne ou sur smartphone :

<https://nathd.fr/declarer-un-dommage-reseau/>

ou appeler le **0 809 541 000** Service gratuit + prix appel N° réservé aux élus et collectivités

Avant de déclarer, collectez des informations précises : adresse du dommage, photos, n° de poteau...

Si le réseau FIBRE endommagé menace l'intégrité physique des personnes :

Contactez le service d'urgence en appelant le **112** (appel gratuit)
Puis appeler au **05 33 74 03 05** (Axione) pour une prise en compte rapide de l'incident.

S'il s'agit des réseaux :

Téléphonique cuivre ORANGE, contacter ORANGE : Tel : 3900
<http://dommages-reseaux.orange>

Électrique ENEDIS, contacter ENEDIS : Tel : 09 72 67 50 + N° département
<https://www.enedis.fr/enedis-a-mes-cotes>

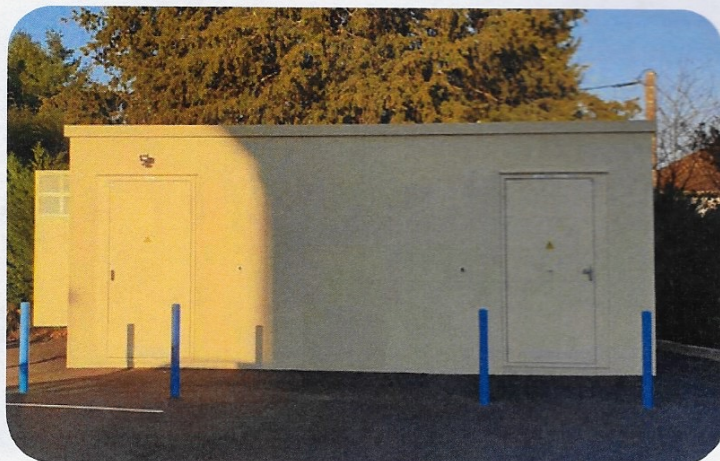
Reconnaitre les équipements du réseau public fibre qui peuvent faire l'objet d'un dommage

• •

1 Nœud de raccordement optique (NRO)

Point de concentration climatisé avec équipements actifs des opérateurs - 3000 prises en moyenne

Problèmes possibles : panne de climatisation, porte ou serrure forcée...



2 Point de Mutualisation (PM)

Armoire de rue - 400 prises en moyenne

Problèmes possibles : porte ou serrure forcée...

3 Point de branchement optique (PBO)

Situés en aérien sur des poteaux ou des façades ou en souterrain dans des chambres ou en immeuble - 6/12 prises

Problèmes possibles : chambre ouverte, poteau tombé, câble fibre arraché ou au sol...



Les interventions sur le réseau, accès aux poteaux et aux chambres par exemple, doivent être réalisées et sécurisées par des techniciens habilités.

Reconnaitre les différents poteaux porteurs de Fibre

••

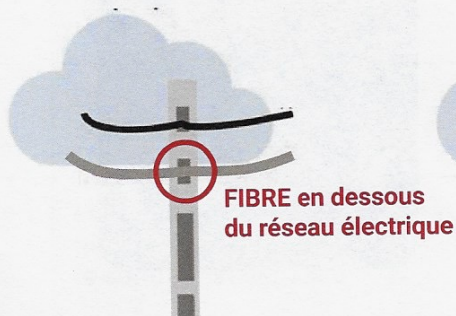
Le réseau public fibre déployé en aérien s'appuie sur des poteaux pouvant appartenir à ENEDIS ou à ORANGE ou au syndicat mixte numérique du département.

Selon le poteau emprunté, la position de la Fibre diffère.

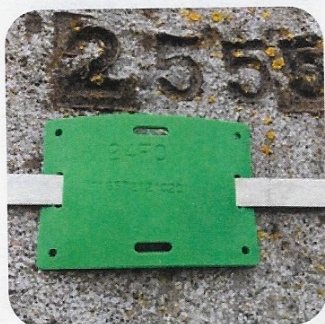
Une ÉTIQUETTE peut signaler la présence de la Fibre sur le poteau. Si l'étiquette est blanche (ou jaune dans de rares cas), le nom du syndicat mixte numérique doit être indiqué.

1

Fibre sur poteau électrique **ENEDIS**



Une ÉTIQUETTE VERTE signale la présence de la Fibre



2

Fibre sur poteau téléphonique **ORANGE**



3

Fibre sur poteau du syndicat numérique du département



Une ÉTIQUETTE BLANCHE signale la présence de la Fibre

(Étiquette jaune dans de rares cas)



Pour plus de renseignements : www.nathd.fr

0 806 806 006

Service gratuit
+ prix appel

